

## Déchetterie des Tilleroyes - Adoption du projet - Demandes de subventions

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** La Ville de Besançon a transformé en 1984 la décharge municipale du Chemin de l'Epitaphe, en voie de saturation, en déchetterie (ce avant même que la notion de «déchetterie» ne soit développée par l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets).

Le site actuel va être utilisé dans le cadre de la construction de l'ENSMM dans le quartier des Montboucons, et il doit être libéré au plus tard dans le courant de l'année 1992.

Il est nécessaire d'assurer la continuité du service d'accueil de déchets encombrants, qui fait partie intégrante des obligations communales en matière de déchets : il faut donc décider sans plus attendre de la construction d'une nouvelle déchetterie.

Le site retenu pour cette nouvelle implantation se trouve rue Thomas Edison, dans le quartier des Tilleroyes ; le montant total des investissements est estimé à 1 800 000 F HT, correspondant au montant arrondi de 2 150 000 F TTC.

Sur proposition unanime de la 9<sup>ème</sup> Commission, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le projet de création d'une déchetterie rue Thomas Edison,
- solliciter les aides financières de l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets, de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs,
- autoriser M. le Député-Maire à signer les conventions à intervenir,
- s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville,
- décider de réaffecter en dépenses les aides financières obtenues en complément de financement de l'opération, dès réception des arrêtés de subventions.

**Mme BULTOT :** Il est des évidences qui n'en sont pas, c'est pourquoi en préambule je rappellerai que les déchetteries actuelles étaient destinées à recevoir les déchets encombrants produits par les habitants et qui ne peuvent être collectés par les bennes à ordures. L'objectif, c'est d'éviter les dépôts et décharges sauvages plus ou moins importants en permettant aux particuliers de déposer les matériaux dont ils veulent se débarrasser. Dans les déchetteries, ils sont accueillis par un gardien qui peut être sollicité pour les aider dans les manipulations encombrantes. Les bennes mises à la disposition permettent aux usagers d'effectuer un tri qui se répartit grosso-modo ainsi : les métaux, papiers et cartons, le verre, les huiles de vidanges, les gravats et autres déchets. Les matériaux récupérables sont repris en principe par un récupérateur et les déchets restants sont éliminés dans des conditions compatibles avec la protection de l'environnement.

La déchetterie du chemin de l'Epitaphe, en service depuis 1984, était une des premières déchetteries de France. Cette déchetterie a rendu des grands services aux Bisontins, mais elle nous a posé aussi de gros problèmes. Je tiens à faire état des conditions de travail du personnel de gardiennage qui, dans des conditions extrêmement difficiles, a rempli du mieux possible une mission non seulement délicate mais quelquefois dangereuse. Dans ces conditions, il est évident que nous n'avons pu prétendre à une valorisation optimale des produits déposés dans la mesure où ceux-ci avaient quelquefois une fâcheuse tendance à s'évaporer au fur et à mesure que les usagers venaient les déposer. La création de cette nouvelle déchetterie devrait permettre au personnel d'avoir des conditions de travail acceptables tout en permettant d'élargir notre champ de récupération. La délocalisation, c'est-à-dire le changement de lieu, devrait déboucher sur une amélioration des tonnages déposés et donc des tonnages valorisés en mettant fin au pillage de fait qui existait. Par ailleurs, l'élargissement de la gamme des produits collectés qui ira des déchets toxiques des ménages en passant par les piles ou les bouteilles plastiques devrait conforter cette tendance. Les tonnages collectés actuellement démontrent que nos concitoyens sont de

plus en plus sensibilisés à ce problème de récupération. Nous avons constaté une augmentation de plus de 18 % cette année pour la récupération du verre. A ce sujet, je dois dire qu'un effort particulier est demandé aux services pour veiller à ce que les conteneurs ne débordent pas et que les bouteilles vides ne servent pas de projectiles comme l'ont craint dernièrement les commerçants de Planoise. Là aussi, je tiens à saluer le travail anonyme du personnel et je me demande si la qualité du service serait la même s'il était privatisé. L'augmentation est de 58 % pour la récupération des métaux et elle est de 11 % cette année pour la récupération des cartons dans la déchetterie. A ce sujet, je vous signale que la collecte des cartons chez les commerçants a été étendue à Palente et à Saint-Claude et qu'elle sera étendue à Planoise tout à fait prochainement. En ce qui concerne la récupération des CFC qui a démarré en avril 1991, nous avons débarrassé 545 frigos et congélateurs de leur fréon que nous avons traité. Ces résultats sont donc plus qu'encourageants. Alors le projet de déchetterie qui vous est soumis est une première étape, il devrait être complété par une deuxième déchetterie dans la zone Est qui sera réfléchi dans le cadre d'une démarche intercommunale. Je vous prie de m'excuser pour la longueur de cet exposé, mais je tenais à vous situer le problème sans occulter les difficultés que nous avons rencontrées précédemment et je vous remercie de votre attention.

**Mme KUNSTLER :** Je serai très brève, pour dire que dans le cadre du Conseil des Communes du Grand Besançon, Mme AUGÉ, le Maire de Larnod qui préside la Commission Environnement, a, depuis un an, lancé un travail particulier sur la mise en place d'un réseau de déchetterie dans le cadre de l'agglomération bisontine. Il me paraît essentiel que ce dossier soit vu dans le cadre de cette commission et que l'ensemble des projets de déchetteries de Besançon soit prévu et complètement assimilé aux projets de déchetteries de l'agglomération.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Remarque pertinente.

**M. NACHIN :** Je voudrais dire à Martine BULTOT, qui fait beaucoup d'efforts pour la récupération des «verres», vous avez pu vous en rendre compte en trouvant à votre place les documents, qu'il faudrait aussi qu'il y ait un effort sérieux qui soit fait pour que les bennes ne soient pas débordantes. Cela a été dit, je le sais mais je le répète parce que c'est vrai que c'est un problème. Quand on veut déposer des bouteilles dans une benne, il faut faire le tour des bennes de la ville avant d'en trouver une dans laquelle on puisse les mettre et c'est la même chose pour les cartons.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Il n'y a plus de bennes pour les «verres» ? Monsieur NACHIN, c'est tout ? Non mais c'est une remarque qui est effectivement logique...

**M. NACHIN :** Le problème de la récupération des «verres» ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** De la récupération des «verts», non ce n'est pas du tout mon genre, récupérer qui que ce soit, moi cela ne m'intéresse pas.

**Mme BULTOT :** Le problème du débordement des conteneurs est un problème que nous connaissons et nous faisons un effort particulier. Il y eut peut-être des problèmes, je crois que c'est la semaine dernière, mais c'est vrai que nous sommes victimes du succès, cela a augmenté vraiment considérablement et il faut suivre mais on suit !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.